La Région **Lorraine**

Pôle Culture, Sport, Santé, Associations

Président du Comité Régional du Massif des Vosges 16 Rue des Prés F.F.S. - C.R.M.V.

68700 CERNAY

Monsieur Mathieu KLETHI

Affaire suivie par Philippe JOURDAIN

Poste tél. 03 87 33 61 06

Fax

Email

28.0CT. 2011

Metz, le 25 ACT. 2011

Objet : Complément d'information dossiers Région : évènements sportifs et compétitions.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux évènements sportifs et compétitions, il apparaît souhaitable de rappeler, au moment du dépôt des demandes de subvention 2012, les différentes obligations qui incombent aux associations sportives affiliées à une ligue régionale ayant signé un contrat de développement avec le Conseil Régional de Lorraine, et désireuses de bénéficier des aides de la Région Lorraine.

Nous vous rappelons que seules les manifestations à caractère national ou international, de type Championnat ou Coupe du Monde, Championnat ou Coupe d'Europe, Championnat de France, Meeting ou tournoi rassemblant les meilleurs équipes ou athlètes mondiaux sont recevables.

Afin d'uniformiser ces demandes, il appartient aux associations d'adresser à leur ligue respective toute demande d'aide concernant la manifestation éligible. Après validation par la ligue, ce dossier doit impérativement être envoyé au Conseil Régional au plus tard 4 mois avant la manifestation en précisant que la date limite de dépôt pour l'année 2012 est fixée au 31 mars 2012. De plus, seules les demandes de subvention dûment complétées à l'aide du dossier ci-joint seront mises à l'étude.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2012, le nombre de manifestations et compétitions soutenue par la Région Lorraine sera plafonné au nombre de huit par discipline sportive, hormis les évènements portés par les collectivités territoriales et autres (communauté de commune, chambre d'agriculture....).

Je vous remercie de bien vouloir tenir informés les clubs sportifs organisateurs de cette procédure dans votre discipline. Les services du secteur des Sports restent à votre disposition pour tout complément d'information. (Philippe Jourdain poste: 6106 - mail: philippe.jourdain@lorraine.eu)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président, par délégation, Le Vice-Président,



Thibaut VILLEMIN

Dossier de Subvention

Secteur Sport

Soutien aux évènements sportifs et compétitions

Nom de la Ligue ou Comité	0		,
Adresse			
	· ·		
N° de téléphone :			
Courriel:		······	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Intitulé du projet		·	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	·	***************************************	



Nom de l'association ou du club :	
Adresse:	
TIM CODE	
N° de Téléphone : La	de fax;
N° de Portable :	
Nom du Président :	
Nom du Directeur :	
Objet de l'organisme :	
Attestation de Manifestation	
Intitulé :	
Date:	
Lieu:	
Je soussigné :	
Président de la Ligue ou du Comité Régional:	
Certifie que la manifestation sportive visée en objet est Régional de Lorraine	bien inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou Comité
Avis motivé (Obligatoire) :	
	Fait à
	Le
	Signature et cachet

Important

TOUT DOSSIER INCOMPLET, INSUFFISAMMENT MOTIVÉ OU RÉCEPTIONNÉ HORS DÉLAI NE SERA PAS INSTRUIT



DEPENSES		RECETTES
-FRAIS FEDERAUX - Arbitrage, commissaire - Sécurité - Médicaux		I - RECETTES D'EXPLOITATION • Billeterie • Participations des compétiteurs • Buvette
• Autres (1)		• Autres (1)
II - CHARGES DE PERSONNEL • Salaires des permanents • Charges des permanents • Autres (1)		II - RECETTES PUBLICITAIRES plaquette banderoles/annonces - Autres (1)
TOTAL II		TOTAL II
III - IMPOTS ET TAXES TOTAL III		III. SUBVENTIONS SOLLICITEES • VIIIe(s)
DE TRANSPORT ET HEBERGEMENT ion iss		Communauté de Commune Département(s) Région de Lorraine Etat Europe
• Aurres (1) TOTAL IV		TOTAL
V-FRAIS EN MATERIEL • Achat • Location de matériel • Location de salles • Achats buvette		IV - AUTRES RECETTES • Droits d'inscriptions • (1) • (1)
VI - FRAIS EN EQUIPEMENT/FONCTIONNEMENT • Récompenses, prix, coupes • Documentation, communication • Téléphone, affranchissement • Autres (1)		V - FONDS PROPRES - Fédération - Ligue ou Comité Régional - Comité départemental - Club
		TOTAL V
TOTAL DEPENSES (I+II+III+IV+V+VI+VII)	(2)	(2) TOTAL RECETTES (I+III+IV+V)

A préciser
 Le total des dépenses doit être égal au total des recettes



OBJECTIFS:

Apporter une aide permettant l'organisation et la réalisation de grands évènements sportifs réguliers ou exceptionnels, assurant une animation et un impact médiatique sur le territoire lorrain et contribuant à une mission d'intérêt général pour le développement du sport auprès du plus grand nombre.

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION:

Aide en fonctionnement correspondant aux dépenses éligibles nécessaires à la bonne organisation de l'événement ou de la compétition.

BENEFICIAIRES:

Associations sportives lorraines.

Communes ou groupements de communes.

TERRITOIRES:

La Région Lorraine

CONDITIONS D'ELIGIBILITE:

Les Associations sportives organisatrices doivent être affiliées à une Ligue ou un Comité Sportif Régional bénéficiant d'une convention de développement avec le Conseil Régional de Lorraine.

Evénement et compétition de niveau national ou international, relevant des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports et étant inscrites aux calendriers officiels des fédérations.

Les communes ou groupements de communes peuvent être soutenues pour l'organisation d'évènements sportifs à caractère national, international ou exceptionnel.

MODALITES D'INTERVENTION REGIONALE :

Montant de l'aide:

Le montant de l'aide fixé est déterminé en fonction de la valeur sportive et de l'impact économique et promotionnel de l'opération, de la demande financière de l'organisateur, du budget de la manifestation et de l'intervention des autres collectivités.

Par ailleurs, des actions spécifiques prenant en compte les principes du Développement Durable sous ces trois aspets, social, environnemental et économique seront pris en considération dans l'instruction du dossier.

Nature de l'aide :

Subvention de fonctionnement. Lorsque le budget prévisionnel de la manifestation est limité (inférieur à 5 000 €), soutien par l'attribution de coupes, trophées et lots sportifs à remettre à l'occasion des remiscs de récompenses.

Mode de contractualisation:

A compter de 10 000 € de subvention une convention sera mise en place.

Modalités de versement :

Le versement se fera sur présentation d'une attestation du bon déroulement de la manifestation délivrée par la ligue ou le comité sportif régional auquel l'organisateur est affilié, d'un RIB et du bilan financier signé et certifié sincère et véritable par l'organisateur.

L'aide régionale sera versée au prorata des dépenses réalisées si elles sont inférieures au montant subventionnable.

Les aides régionales sont plafonnées au montant décidé même si les dépenses justifiées sont supérieures à l'assiette subventionnable.

PROCEDURE D'INSTRUCTION :

Dépôt des dossiers :

Avant le 31 mars de l'année du déroulement de la manifestation, au minimum 4 mois avant la date de l'événement.

Un dossier-type est à retirer auprès de la Ligue ou du Comité Sportif régional concerné accompagné :

- → d'un descriptif détaillé de l'opération (niveau de compétition, nombre de participants, de spectateurs,...)
- → d'un budget prévisionnel
- → de l'avis motivé du Président de la ligue ou du Comité Sportif Régional
- pour les événements sportifs et compétitions dont le soutien régional est reconduit, joindre le bilan réalisé de l'année précédente.

Dossier de demande de subvention à retourner à

RÉGION LORRAINE

SECTEUR SPORT

Place Gabriel Hocquard • B.P. 81004 • 57036 METZ CEDEX 01

Tél.: 03 87 33 61 06 – Fax: 03 87 32 67 66 Mél.: philippe.jourdain@lorraine.eu www.lorraine.eu

